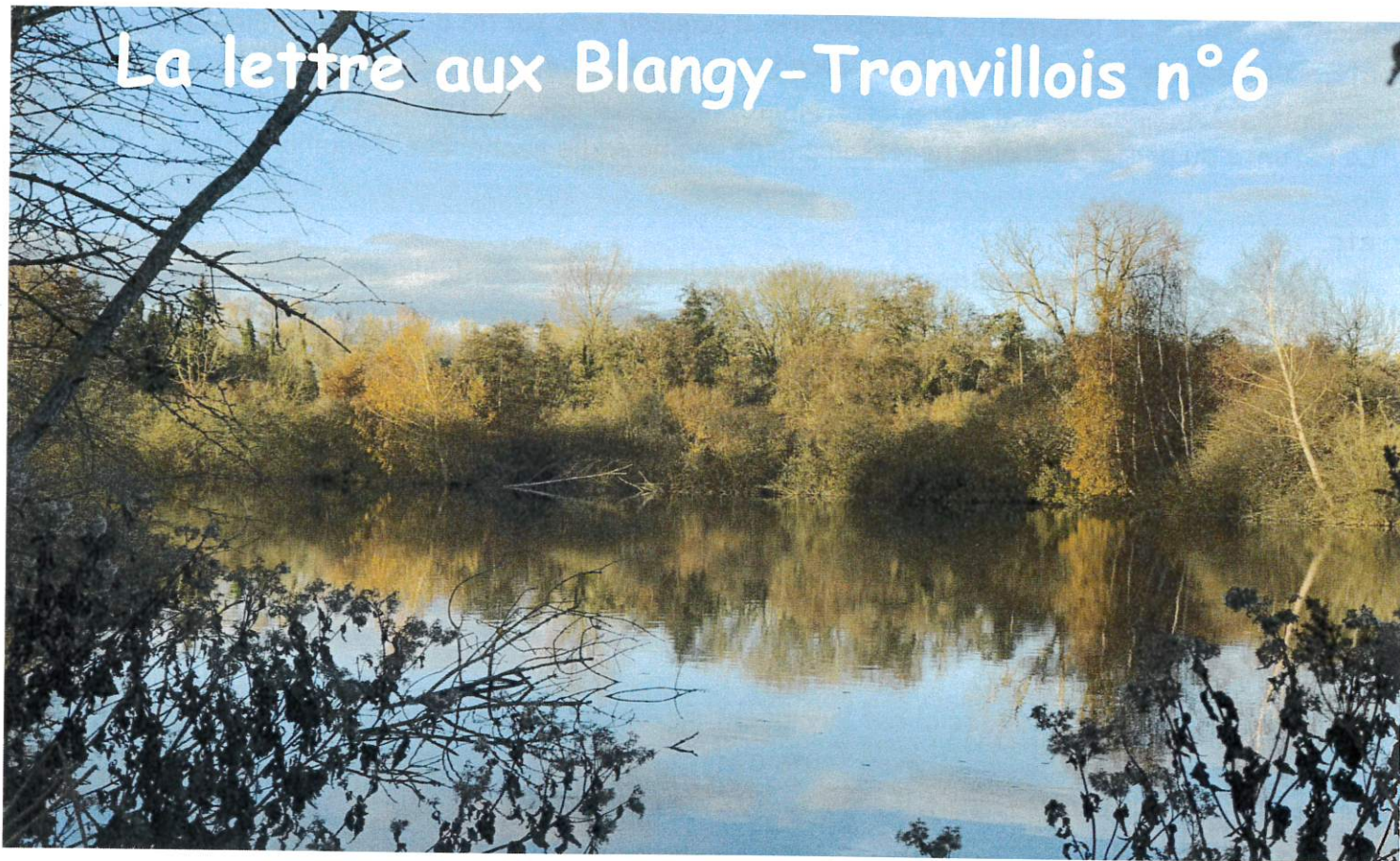


La lettre aux Blangy-Tronvillois n°6



Chers administrés,

J'espérais commencer cette Lettre aux Blangy-Tronvillois en vous annonçant la levée des restrictions sanitaires, malheureusement l'augmentation des cas de covid et les récentes annonces faites par le Président de la République, nous amènent à renforcer les gestes barrières. Les efforts que nous fournissons tous, sont contraignants, mais tellement nécessaires...

A l'heure où les élèves de nos classes élémentaires doivent de nouveau porter le masque, il ne serait pas raisonnable d'annoncer officiellement la date de la cérémonie des vœux du maire. Cette manifestation, traditionnellement la première de l'année, est donc ajournée. Malheureusement.

Vous avez été destinataires d'un tract émanant d'un collectif, accompagné d'un appel à pétition. La plupart des questions comprises dans ce tract ont été posées lors du dernier conseil municipal, elles ont fait l'objet de réponses reprises dans le compte-rendu de la séance du conseil.

Il est regrettable que lors de l'appel à pétition ce projet vous ait été **parfois** présenté de façon très éloignée de sa réalité. Il n'a jamais été question, par exemple, de barres d'immeubles de 3 étages (le projet, dont l'esthétique a été saluée et votée à l'unanimité par les élus comprenait 3 niveaux : un rez-de -chaussée, un étage et combles aménagés, comme il en existe déjà dans le bâti ancien de notre village !)

Il n'a jamais été question, non plus, de réserver ces logements à des personnes en (ré) insertion. Il m'a même été rapporté, par certains d'entre vous, que l'on parlait de cas sociaux !!!!

Après avoir reçu les porte-parole de ce collectif, nous avons décidé de revoir le projet en diminuant le nombre de logements. La possibilité d'acquérir une partie du terrain communal a même été proposée aux riverains de cette parcelle...

La refonte du projet entraîne nécessairement une nouvelle recherche d'équilibre global : moins de logements signifiant une nouvelle répartition du type de logements, une nouvelle offre d'achat, etc.

Je demanderai que soit envisagée la création de logements individuels en accession à la propriété, qui permettront à de jeunes Blangy-Tronvillois de quitter le foyer de leurs parents tout en restant dans le village, ou de revenir s'y installer.

Il appartient aux élus de décider des critères de sélection. **C'est leur rôle.** Toutefois, s'il advenait que plusieurs avant-projets soient proposés et retenus, c'est à l'ensemble des administrés que le choix définitif reviendra.

De quel village rêvons-nous ?

La réalité sur le logement social est largement méconnue : aujourd'hui 79% des Français peuvent prétendre à un logement social, mais faute d'offres seuls 10,7 millions de nos concitoyens y ont accès. Notre pays comporterait-il près de 80% de cas sociaux ???

Actuellement 13 élèves de nos écoles n'habitent pas Blangy-Tronville ou Glisy (pour 42 enfants de Blangy-Tronville et 40 de Glisy). Ces élèves "extérieurs" permettaient de garantir un effectif suffisant pour la pérennité de notre école. Or, depuis cette année chaque commune a obligation d'inscrire dans son école tout enfant atteignant l'âge de trois ans pendant l'année scolaire. Nous allons être confrontés à la diminution du nombre d'enfants ne résidant pas dans nos villages (1 seul dans la classe de Mme Poulain, par exemple). Les naissances dans notre village (4 en 2019 et 4 en 2020) témoignent du vieillissement de la population communale et risquent de ne plus compenser le nombre d'élèves accédant au collège.

Ne tombons pas dans le catastrophisme, mais prenons les mesures politiques qui s'imposent ! Des logements à loyer encadré permettront l'arrivée de jeunes parents.

Parce qu'il n'y a rien de plus désolant qu'une école qui ferme ses portes.

Parce qu'il n'y a rien de plus triste qu'un village sans les jeux et les rires des enfants...

Nous devons tout mettre en œuvre pour le maintien de notre école. Je suis persuadé que la plupart des signataires du tract me reprocheraient de ne pas avoir tout fait pour préserver notre école !

Rappelons enfin, que la vente de cette partie de terrain permettra de financer un certain nombre de travaux d'investissement :

Réfection de la rue André Hacq, poursuite de la rénovation de nos classes (la deuxième phase du changement des menuiseries est prête à être signée, les études pour le remplacement du système de chauffage de l'école et de la mairie vont être lancées), la création d'un parking et d'un parc

arboré ouvert au public sur la partie conservée par la commune sera réalisée dès réception des fonds liés à la vente.

Nous travaillons, avec les parents d'élèves élus au R.P.I à la création d'un centre de loisirs communal. Pour cela, il nous faut déterminer les besoins, mais aussi poser le financement éventuel.

Petit rappel de certaines règles d'urbanisme

Dans les communes soumises au régime du R.N.U (règlement national d'urbanisme) la compétence relève de l'Etat. Le maire intervient au nom de l'Etat, dont il est le représentant local. Il est tenu par l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer (D.D.T.M). Il en est de même pour un certain nombre de cas particuliers listé par le Code de l'Urbanisme, pour lesquels la teneur du projet ou la qualité de son demandeur transfère automatiquement la compétence de délivrance au Préfet même lorsque la commune est dotée d'un P.L.U ou d'une carte communale.

Le Code de l'urbanisme stipule que " seuls les terrains compris dans les parties actuellement urbanisées de la commune sont constructibles". Voilà comment un terrain devient constructible ou inconstructible (les anciens zonages du P.O.S étant caducs). Précisons que les terrains cédés par la commune n'ont jamais fait partie de la zone de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I) établie suite aux inondations de 2001. Les fouilles archéologiques récemment pratiquées sur le terrain confirment le bienfondé de ce classement....

La Loi "Climat et Résilience" portée par la Ministre de la Transition Ecologique, qui intègre la lutte contre l'artificialisation des terres dont les deux grands principes sont l'arrêt de l'étalement urbain en périphérie des centres-villes et le recyclage des friches, pose deux échéances :

- d'ici 2030, le rythme d'artificialisation des sols devra être divisé par 2 et d'ici 2050 le zéro artificialisation nette devra être atteint.

En bref, à partir de 2050 pour construire 1m² nouveau, il faudra démolir 1m².

Seules les "dents creuses" et les friches comprises dans la partie urbanisée de la commune sont donc désormais constructibles.

Rappel : vous avez terminé des travaux sur votre propriété : n'oubliez pas d'adresser en mairie la D.A.A.C.T. En effet, le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux. (Vous pouvez télécharger le formulaire cerfa n°13408*05)

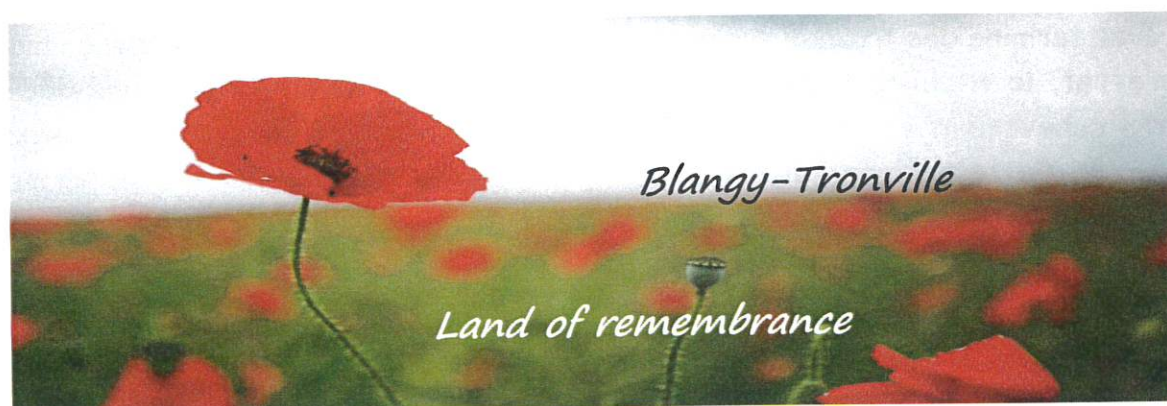
Le saviez-vous ?

Pour 80 % des foyers fiscaux, la **taxe d'habitation** a été supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement est de 30 % en 2021. ... En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Jusqu'au 15 décembre	M.P.T	Vous pouvez déposer vos dons dans l'urne disposée en mairie
Jeudi 9 décembre	A partir de 5h	Encombrants
Samedi 18 décembre (initialement prévu le 11/12)	De 15h à 20h	Noël des enfants du FCBT
Dimanche 10 avril 2022	De 8h à 18 h	Elections présidentielles (1 ^{er} tour)
Dimanche 24 avril 2022	De 8h à 18h	Elections présidentielles (2 nd tour)
Dimanche 8 mai 2022	11h	Cérémonie au monument aux morts
Dimanche 12 juin 2022	De 8h à 18h	Elections législatives (1 ^{er} tour)
Dimanche 19 juin 2022	De 8h à 18 h	Elections législatives (2 nd tour)

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au covid-19 les manifestations annoncées sont susceptibles d'être modifiées ou annulées



mairie.blangy-tronville@amiens-metropole.com - 03 22 38 18 01

Date de publication : novembre 2021

Photo : Mme Coquel

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de la publication : Eric GUÉANT

www.blangy-tronville.fr

Tous les papiers se recyclent : pensez-y !